



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Services d'urgence des territoires littoraux face à la période estivale

Question orale n° 770

Texte de la question

M. Stéphane Buchou appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation de l'offre de soins dans les communes littorales du département de la Vendée à l'approche de la saison estivale. Dans un contexte international incertain et alors que de nombreuses familles françaises privilégient désormais des vacances sur le territoire national, les littoraux français s'apprêtent à connaître une fréquentation particulièrement soutenue cet été. La Vendée, troisième département touristique de France, sera directement concernée par cet afflux de population. Cette hausse saisonnière intervient toutefois dans un territoire où l'accès aux professionnels de santé figure, selon l'INSEE, « parmi les plus limités de France ». Éloignés de leur médecin traitant, les vacanciers se tournent naturellement vers les services d'urgence pour des soins de gravité variable, entraînant chaque été une forte tension sur les structures hospitalières vendéennes, notamment au centre hospitalier Côte de Lumière aux Sables-d'Olonne. Le manque de médecins disponibles pour assurer les gardes conduit par ailleurs à des fermetures ponctuelles en soirée, la nuit et les week-ends. Cette fragilité s'inscrit dans un contexte national de tensions persistantes sur les effectifs médicaux hospitaliers et de difficultés croissantes de recrutement de médecins remplaçants. La Société française de médecine d'urgence rappelle ainsi que près d'un service d'urgences sur deux a connu au moins une fermeture temporaire durant la période estivale ces dernières années et les Sables-d'Olonne figurent régulièrement parmi les établissements concernés. Plus récemment, le centre hospitalier Loire Vendée Océan à Challans a également dû mettre en place, depuis décembre 2025, une régulation d'accès aux urgences 24h/24, autorisée par l'ARS Pays de la Loire en raison de fortes tensions sur les effectifs médicaux. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour renforcer, dès l'été 2026, les effectifs médicaux et les capacités d'accueil des établissements hospitaliers vendéens, notamment au centre hospitalier Côte de Lumière aux Sables-d'Olonne, afin de garantir la continuité et la sécurité des soins d'urgence durant la période estivale.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Buchou](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 770

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)